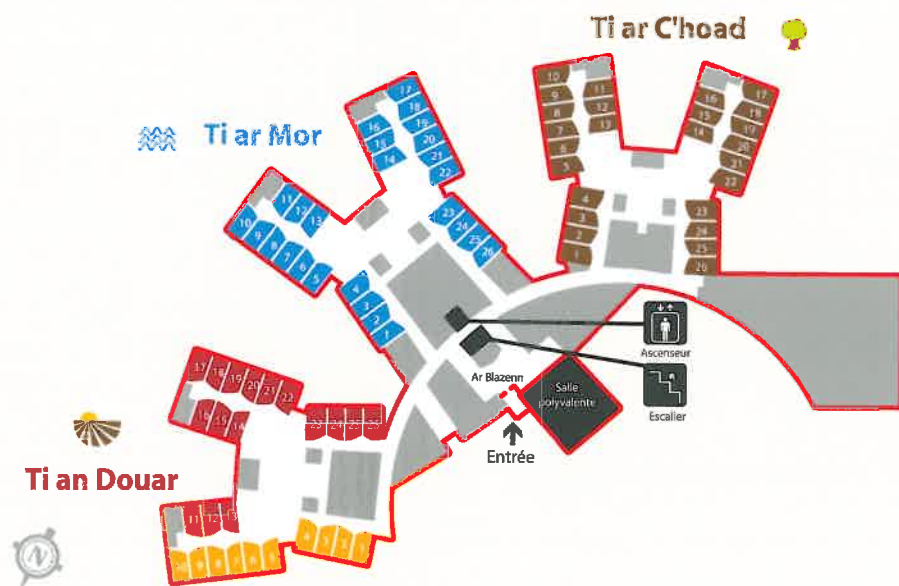


# Plan de situation

- La Résidence Pierre-Yvon Trémel comprend une unité identifiée pour accueillir les personnes en hébergement temporaire : il s'agit des chambres n° 1 à 10 de la maisonnée Ti an Douar du rez-de-chaussée.



 chambres réservées à l'hébergement temporaire

Centre Hospitalier de Tréguier - BP 81 - 22220 Tréguier  
Tél. 02 96 92 30 72 - Fax : 02 96 92 42 29 - email : [direction@ch-treguier.fr](mailto:direction@ch-treguier.fr)  
Internet : [www.ch-treguier.fr](http://www.ch-treguier.fr)

# Hébergement temporaire

## Résidence Pierre-Yvon Trémel

Une aide momentanée apportée aux personnes âgées et à leur famille (week-end, vacances, maladie...)



Photo : M. Le Gall - Avril 2015

Centre Hospitalier de Tréguier



# Quel but poursuit cet hébergement et quelles sont les démarches à effectuer ?

## Objectifs

- Il s'agit d'accueillir temporairement des personnes vivant à domicile, afin de soulager l'aïdant familial (maladie, vacances, indisponibilité, etc.) ou rompre l'isolement social.
- Il peut permettre également de **préparer progressivement** la personne âgée à un hébergement permanent.

## Organisation

- La durée de séjour en hébergement temporaire est de 2 mois maximum.
- Les entrées se font du lundi au vendredi.
- La famille rencontre le cadre du service avant l'entrée, si possible.
- La pharmacie à usage intérieur de l'établissement fournit les médicaments nécessaires à la durée du séjour. Ils sont délivrés conformément au livret thérapeutique de l'établissement. Par conséquent, le médecin prescripteur de la Résidence Pierre-Yvon Trémel substitue tous médicaments non référencés à la pharmacie. Aucun traitement personnel ne devra être apporté.
- Le transport est à la charge des personnes accueillies en hébergement temporaire.
- L'entretien du linge reste à la charge de la famille pendant le séjour. Il est néanmoins souhaitable de l'identifier.
- La famille prévient le référent APA de l'entrée de la personne âgée en hébergement temporaire.

cafétéria

tisanerie

salon

## Inscription

- Un dossier d'admission est à retirer au Centre hospitalier de Tréguier et à déposer auprès du secrétariat du service social.
- Le bureau est ouvert du lundi au vendredi - sur rendez-vous - de 8 h 30 à 16 h 30.  
**Tél. 02 96 92 10 59** ou messagerie : [secss@ch-treguier.fr](mailto:secss@ch-treguier.fr)
- Lors d'une première admission, une consultation d'évaluation gériatrique en Hôpital de jour est programmée au moment de la constitution du dossier d'admission.
- L'assistante de service social coordinatrice élabore un **planning d'accueil** avec la personne âgée et/ou la famille, en fonction de leurs besoins et des disponibilités de l'établissement.
- Un **contrat de séjour** est établi avec le résident ou sa famille et fixe la durée de l'hébergement. **La date de sortie prévue au contrat doit être impérativement respectée.**

## Financement

- Le tarif journalier facturé au résident est arrêté chaque année par le président du Conseil Général après déduction de l'APA en établissement. Ce tarif journalier peut également être pris en charge partiellement par l'APA à domicile.

hall d'accueil